

# Politique de la recherche. Le cas des sciences humaines et sociales

Philippe JEANNIN\*

**Résumé :** La politique de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) est rendue difficile par les caractères propres de ces disciplines (pas d'image, pas de technologie, pas de brevets) et par l'indispensable intervention des pouvoirs publics. Cette étude montre qu'il existe dans chaque discipline un véritable marché de la recherche et qu'il est nécessaire de développer des « forums hybrides » composés de scientifiques et de profanes. Cette politique de recherche produit des

asymétries d'information qui justifient une évaluation sérieuse. Le cas des revues jugées scientifiques par les chercheurs de France est pris en exemple. On obtient ainsi de solides fondements à une évaluation de la recherche par pays, préalable à une évaluation européenne.

**Mots clés :** recherche, sciences sociales, sciences humaines, politique, évaluation, revues

\*\*\*

*Research Policy. The case of the Social sciences and the Humanities*

**Abstract:** Research policy in the Humanities and Social Sciences (HSS) is difficult to implement because of the very characteristics of these disciplines (no image, no technology, no patent) and because of

requisite public intervention. It is demonstrated that, in each discipline, a market for academic research exists. The necessity to set up "hybrid forums" including both scientists and profanes is underlined. This kind of

---

\* Professeur des universités, IUT de Tarbes – Université Paul Sabatier, Toulouse, LEREPS, Philippe.Jeannin@univ-tlse1.fr

research policy generates information asymmetries which call for a relevant evaluation. The case of scientific journals as viewed by French scientists is analysed. Solid grounds to carry out research evaluation on a national level are obtained, a required

step before reaching a European level.

**Key-words:** Research, Social sciences, Humanities, Policy, Evaluation, Journals

\*\*\*

*« Science too is fascinating... but it also needs to be taken with a pinch of salt. »* S. Visvanathan, 2002, p. 100.

Comment, pour un économiste, évaluer la politique de recherche ? L'un des enjeux de cette question est de doter chercheurs et évaluateurs d'outils leur permettant de répondre aux objectifs classiques de l'évaluation (Hoefkens-Bilon, 2001), comme l'adéquation à un programme ou le rayonnement international. Notre réflexion s'appuie sur le cadre français. C'est le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) qui en sera le point d'application. Pour au moins trois raisons : ce domaine est moins balisé et moins consensuel que celui des autres sciences ; ce domaine, surtout, a ses caractères propres et souffre d'une image plutôt floue dans le public ; ce domaine, enfin, a besoin d'une approche distancée, de cette pincée de sel, comme l'écrit Visvanathan, 2002, qui assaisonne la science.

Dans la nouvelle économie de la science (Callon et Foray, 1997 ; Dasgupta et David, 1994), l'évaluation de la recherche demeure délicate. Pour établir des critères économiques fiables, nous mobiliserons les concepts de l'économie publique et de la scientométrie.

La politique de la recherche est une nébuleuse aux intervenants nombreux, à la rationalité fort limitée (Musselin, 1997 ; Braun et Benninghoff, 2003), aux objectifs flous. Si nous rappelons aussi que les principes traditionnels de l'action publique sont, depuis quelques décennies, très contestés (Guesnerie, 2000) et que les méthodes d'évaluation économique sont souvent jugées fort insuffisantes (Giblin, 2004), on réalisera l'urgence à traiter de cette question, car l'économie fondée sur la connaissance est source de croissance et de développement (Foray et Lundvall, 1997).

Notre réflexion, modeste, procède par paliers, chacun d'entre eux ouvrant sur une recommandation. Premier palier, les SHS et leurs différences : l'image de ces

disciplines est brouillée, d'autant que la recherche ne produit ni technologie ni brevets ; elle se structure pourtant en marchés grâce à des communautés, des communautés qui doivent être mieux visibles. Deuxième palier : la politique de recherche est approchée comme une politique publique, qui exige donc une demande publique, c'est-à-dire gérée par les pouvoirs publics et partagée par le public. Troisième palier, la politique de recherche est appréhendée avec les outils de l'économiste : la recherche, qui relève de l'économie fondée sur la connaissance, engendre des asymétries entre décideur et chercheur qu'il faut maîtriser. Quatrième palier enfin, l'évaluation de la recherche, particulièrement difficile en SHS, qui mobilise nombre de qualités à vérifier avant toute mesure, bibliométrique en particulier.

Paradoxalement, lorsqu'économistes ou sociologues étudient la science, ils se focalisent généralement sur les disciplines non-SHS. Les lignes qui suivent participent à la constitution d'une science des SHS, rendue nécessaire par tous les caractères propres à ces disciplines.

### **Les caractères propres des Sciences humaines et sociales (SHS)**

Le paysage des autres disciplines semble bien structuré et très étudié : histoire de la science, sociologie de la science, économie de la science (Stephan, 1996) se penchent surtout sur ces disciplines. Le paysage des SHS, quant à lui, est en friches, certains chercheurs refusant même le mot de science pour qualifier leur discipline... Pour nous, les SHS se démarquent des autres sciences sur au moins trois points : pas d'image, pas de technologie, pas de brevets.

En SHS, la recherche a un réel défaut d'image. Dans le public, il est entendu que le chercheur développe son activité en médecine, en chimie,... rarement en SHS. Ce jugement hâtif a quelques fondements : les chercheurs en SHS sont moins nombreux et souvent absents des annuaires ou ouvrages, souvent rédigés, pourtant, par des chercheurs en SHS ! Cette mauvaise image se traduit par une mauvaise reconnaissance sociale. Donc, de même que la recherche confinée a besoin de la recherche de plein air, la recherche en SHS a besoin de lieux de valorisation publique et donc critique (Callon et al., 2001). Quelles formes donner à ces « forums hybrides », qui rassemblent scientifiques et profanes ? On pense à des conférences de consensus (que l'on appelle en France conférences citoyennes), il en existe d'autres formes. L'important est que le savoir du profane soit valorisé (Visvanathan, 2002) et que le débat public soit intense, ouvert et de qualité, afin que la recherche en soit vivifiée, au niveau national comme européen (Larédo, 2003).

Pas de technologie. Hors des SHS en effet, science et technologie se confortent l'une l'autre dans leurs domaines respectifs : la science a les attributs d'un bien

public, la technologie ceux d'un bien privé (Metcalf, 1997). La difficulté avec les SHS, c'est qu'il manque la technologie pour les appliquer. Ou qu'elle n'apparaît pas, car la liaison n'est pas faite explicitement entre un rapport de sociologues et d'économistes sur l'emploi dans les quartiers urbains difficiles et une loi chargée de traiter cette question...

Le chercheur en SHS ne produit pas de brevets. Outre de la littérature grise (rapports et « working papers »), il produit des articles scientifiques, c'est-à-dire une connaissance codifiée. Cependant, l'article scientifique est comparable à un brevet car c'est une connaissance certifiée (par une revue) (cf. Laband et al., 2002) et signée (par un ou plusieurs auteurs). Mais l'article n'a pas besoin d'une licence pour être utilisé : la diffusion des connaissances de l'article n'est pas marchande. En ce sens, il n'y a donc pas marché de la connaissance. Mais un marché, c'est d'abord une institution et/ou un artefact (Le Bas, 2004, p. 101 et 113) et les échanges n'y sont pas nécessairement marchands. Pour Thornton, 2004, cette approche s'applique à la publication universitaire. C'est bien un marché, même si la sélection et la publication ne résultent pas d'un calcul économique : l'article est sélectionné de la même façon qu'un prix est attribué dans un concours, et l'expertise, généralement gracieuse, qui est faite de l'article est décisive. Alors que sur les autres marchés, appelons-les commerciaux, l'expertise, rémunérée, par exemple d'un bien foncier ou d'une oeuvre d'art, ne vaut pas achat, puisque la décision demeure entre les mains de l'acheteur, ou du vendeur. Pour Thornton, le marché de la publication universitaire fonctionne plutôt bien, ce qui prouve que de tels marchés ne sont pas inférieurs aux marchés commerciaux. Pourtant, sur le marché de la publication universitaire, on ne paie pas directement au chercheur le prix de sa production, et le chercheur ne paie pas directement la production des autres chercheurs.

Comme dans les autres disciplines de la connaissance, il existe en SHS des communautés scientifiques par discipline (sur le découpage disciplinaire, cf. Jeannin, 2004 a). Ces communautés intensives en connaissance (Diani, 2004) sont généralement structurées par des cursus universitaires, des champs bien circonscrits, des sociétés savantes, des colloques, des revues et des forums scientifiques bien valorisés par les pairs et des modes de recrutement, d'évaluation et de promotion clairement repérés. On pourrait ainsi étudier dans quelle mesure ces communautés sont des communautés épistémiques et de pratique. Disons simplement que plus une telle communauté est ainsi structurée par la proximité cognitive et organisationnelle de ses membres, plus elle va être régulée par la confiance et des normes sociales et plus elle va assurer une mise en réseau des connaissances coopérative et pertinente. Par exemple, lorsque Coupé, 2004, s'intéresse à l'« industrie des économistes » aux Etats-Unis, c'est-à-dire à leur formation, leurs habitudes en matière de publication, leur marché du travail, il repère un certain nombre de traits communs qui dessinent une communauté scientifique assez précise.

Le marché de la publication universitaire se décompose ainsi en plusieurs marchés, disciplinaires. Considérons donc chaque marché des connaissances en SHS comme le simple lieu des échanges entre offreurs (les auteurs) et demandeurs (les lecteurs), les deux groupes (comprenant des chercheurs et des étudiants) permutant leurs rôles. Ce lieu a des frontières mouvantes (en fonction des centres d'intérêt de chacun). Sur ce marché, les transactions sont peu coûteuses et elles dépendent peu de la distance : l'accès en bibliothèque est aujourd'hui supplanté par un accès en ligne. Et chacun de ces marchés a besoin de « forums hybrides » pour gagner une visibilité publique, une visibilité vitale pour ces disciplines sans technologie ni brevets.

### **La politique de recherche comme politique publique**

La politique publique est constituée de l'ensemble des décisions et des actions prises de manière concertée par des acteurs institutionnels et sociaux en vue de résoudre un problème collectif. C'est ce que la politique publique entend être. Mais qu'est-elle aujourd'hui ?

Du point de vue de l'économiste, la politique publique est aujourd'hui souvent jugée de façon péjorative : premièrement par la nouvelle économie classique (initiée par Lucas et Barro), qui estime que la politique économique est inopérante à court comme à long terme. Deuxièmement, car la dépense publique est jugée responsable d'un effet d'éviction de l'épargne privée. Troisièmement, c'est une politique démodée : alors qu'aujourd'hui la politique économique est tirée par la demande, la politique publique de recherche s'appuie sur la recherche, c'est-à-dire sur l'offre ! Quatrièmement, la politique publique est malmenée par la mondialisation des connaissances : à quoi bon financer une recherche dont on n'aurait qu'à cueillir les fruits si elle était conduite à l'étranger ?

Tous ces arguments pèsent sur la politique de recherche. C'est pourtant, dans nos pays européens, une politique recommandée par l'Union depuis le Sommet de Lisbonne de l'an 2000 !

La France, quant à elle, est tiraillée entre l'échelon européen et l'échelon régional. En effet, la centralisation, en perte de vitesse (Mustar et Larédo, 2002), n'a pas encore été relayée par un système régionalisé et coordonné, tant au niveau national qu'europpéen (cf. Paillard, 2003, p. 727).

Dans nombre de disciplines, la recherche publique joue sa partie dans le concert général de la recherche, avec la recherche privée, l'innovation, le développement... Dans le cas des SHS, la recherche publique tient la baguette du chef d'orchestre. Car, en SHS, la recherche est généralement un bien collectif, caractérisé par la non

rivalité et la non exclusion, la recherche est sous tutelle (Grefe, 1994, p. 111), elle relève davantage du mode 1 que du mode 2 de Gibbons et al., 1994. Traditionnellement, l'intervention de l'Etat, pour consolider l'efficacité économique, est justifiée lorsque la concurrence est inefficace, impraticable ou destructrice (Pondaven, 1994, p. 112). Pour les SHS :

- la concurrence du privé est souvent inefficace, la recherche publique règne comme un monopole naturel, la recherche en SHS étant surtout de l'ordre de la recherche fondamentale.
- cette concurrence est impraticable, principalement car les chantiers ouverts par cette recherche ne procurent pas de bénéfice et concernent le long terme, qui est antinomique avec le court terme exigé par la concurrence.
- cette concurrence est destructrice car, si la recherche publique n'existait pas, des champs entiers de la connaissance ne seraient pas investis, alors que les résultats de ces recherches peuvent être la source de gains pour le secteur privé. Pour illustrer cela, prenons l'exemple du tourisme culturel : les recherches des historiens alimentent la plume des auteurs de guides touristiques.

La recherche en SHS repose donc sur une politique publique. Elle doit alors enrôler des stratégies de valorisation afin d'être légitimée, dans le sens de la réforme du budget de l'Etat vers la gestion de projets. Quelle perception a le public de la politique publique ? Une perception vraisemblablement assez floue, centrée sur un seul média (la télévision) et biaisée par les options idéologiques de chacun. C'est ce que montrent Blinder et Krueger, 2004, pour la politique économique des Etats-Unis. Il doit en être de même en France pour la politique de recherche, alors que la politique de santé ou de sécurité sont peut-être mieux connues. Donc, parce que la recherche en SHS bénéficie de moyens publics, elle doit être soutenue par une demande publique. De même qu'il existe des groupes contre les OGM (Organismes génétiquement modifiés) ou les myopathies, de même cette demande publique de recherche doit être explicitée afin de gagner en légitimité. Ainsi, que ce soit à cause des caractères propres des SHS ou de l'origine de leur financement, on retrouve cette même exigence de « forums hybrides ».

### **L'approche économique de la politique de recherche**

Avec la production qui se dématérialise et qui intègre de plus en plus d'information, l'économie devient une économie fondée sur la connaissance (Simon, 1999). Les services s'en trouvent valorisés : le service n'est plus une consommation mais un investissement, plus précisément un investissement immatériel. Selon Epingard, 1999, p. 157, cet investissement immatériel est un

« détour par la production de connaissances qui s'incorporent durablement dans les objets, les hommes, les organisations ».

Dans cette économie fondée sur la connaissance (EFC), l'emploi qualifié est mieux valorisé, l'expertise est davantage sollicitée et de nouveaux modes de gestion surgissent (Foray et Lundvall, 1997). Deux termes résument cette situation nouvelle :

- la codification : c'est le processus qui rend la connaissance mobilisable par d'autres et dans d'autres contextes. Le codifié s'oppose au tacite, qui est surtout le fruit de l'apprentissage. Le tacite est transformé en codifié (ou explicité) afin que la connaissance soit transmissible. L'article scientifique en est l'illustration. C'est aussi l'esprit des démarches qualité et de certification. Le tacite est de l'ordre du bien privé, le codifié de celui du bien public. Généralement, on estime que seul le codifié a une valeur stratégique, alors que c'est l'incorporation du tacite au codifié qui alimente la croissance économique (Catin et al., 2003). Les relations entre tacite et codifié sont en réalité plus complexes (Ancori et al., 2000). En matière de recherche, Salter et Martin, 2001, ont montré qu'aucun pays ne pouvait être « free-rider » : la compréhension de la recherche des autres exige qu'on en fasse soi-même !
- La mise en réseau des connaissances, car c'est ainsi que les NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) structurent les relations entre tous les acteurs de l'EFC. Ces NTIC, qui conjuguent informatique, télécommunications et électronique, génèrent des gains de productivité en créant des changements organisationnels (Levet, 2004, p. 212).

La recherche qui relève donc de l'EFC n'est donc pas un bien comme les autres. Elle réclame codification, expertise, formation, mise en réseau. Ces caractères compliquent son appréciation. Pourtant cette politique de la recherche est justifiée économiquement : le secteur privé sous-investit en recherche (Simon, 1999, Guellec, 1999).

La théorie des asymétries d'information (ou des relations principal-agent) rend assez bien compte de la position des Pouvoirs publics (le principal) qui orientent et financent la recherche face aux chercheurs (l'agent) qui bénéficient d'une rente car ils connaissent leurs recherches et leurs applications mieux que le donneur d'ordre. Cette asymétrie peut générer des sous ou des surproductions. La parade à ce déficit consiste à fixer des contrats de relation ou de comportement (Greffé, 1999, p. 45) : l'Etat n'a pas d'exigence en matière de production, il s'engage à adopter certains comportements face aux éventualités possibles. Ceci afin de sortir du contrat implicite qui relie l'Etat à ses chercheurs, et de l'opportunisme postcontractuel (Greffé, 1999, p. 47), qui est cet aléa moral qui survient lorsque le mandataire

n'obéit pas aux intérêts du mandant. De telles asymétries d'information ont pour effet de dégager le décideur public de ses responsabilités : pourquoi s'engager quand les termes du contrat ne seront pas respectés ?

La politique de recherche apparaît donc bien difficile, à cause de son champ d'application comme des asymétries qu'elle génère. Sa maîtrise exige de solides outils d'évaluation.

### **Les critères d'évaluation de la politique de recherche**

Classiquement (Gibert, 1989), l'analyse de politique comprend trois étapes : l'élaboration de politique, la mise en œuvre et l'évaluation ex post. Mais cette dernière étape est distincte des deux autres : elle n'est pas systématique, elle n'est pas conduite par les mêmes acteurs, elle a ses règles propres. Elle peut donc être étudiée de façon autonome, c'est-à-dire plutôt normative.

L'évaluation est une activité institutionnelle, scientifique et une discipline à part entière. Elle a ses sociétés d'évaluation nationales, ses revues, ses standards. Développée de façon précoce aux Etats-Unis, où elle est toujours dynamique, elle n'a pas encore trouvé sa place en France et n'est guère « reconnue comme une activité noble pour des chercheurs en sciences sociales » (Perret, 2001, p. 91). Cependant, au moment où l'Etat doit faire plus avec moins, l'évaluation est appelée à se développer.

L'évaluation répond à trois groupes d'objectifs. Elle est conduite d'abord par rapport aux objectifs officiels de la politique appliquée. Cela va de soi. Ensuite au regard d'autres préoccupations publiques. Car la politique peut avoir des effets non recherchés. Enfin en fonction d'objectifs latents, la politique poursuivant des objectifs symboliques. Par exemple, comme l'évaluation est un processus social et politique (Greffé, 1999, p. 426-427), elle peut être source de médiation, car c'est une façon plus douce de résoudre des conflits. Ici encore, ces brouillages éventuels peuvent conduire le décideur public à limiter ses engagements.

Notre propos concerne surtout l'évaluation a posteriori. Mais ce souci, prioritaire lors de l'instauration d'une politique d'évaluation, n'interdit pas d'autres types d'évaluation. En nous inspirant de plusieurs travaux (dont Bussmann et al., 1998 ; CSE, 1996 ; Perret, 2001), nous avons déterminé onze qualités que devait remplir l'évaluation (Jeannin et Devillard, 2005) : elle doit être scientifique, éthique, répétable, globale, flexible, transparente, accessible, stimulante, productive, actualisable, « internationalisable ». Ces qualités forment le préalable indispensable à toute création d'indicateurs bibliométriques ou scientométriques, souvent mobilisés pour positionner chaque pays dans la recherche mondiale (Paillard, 2003,



p. 727). Nombre de critiques ont été adressées, on s'en doute, à ces indicateurs (cf. Jacobsson et Rickne, 2004 pour les indicateurs de pays ; cf. Liner et Amin, 2004, pour les indicateurs de revues), que l'on continue de solliciter par commodité, comme le PIB...

L'activité de recherche ne se réduit pas à la publication d'articles scientifiques. Nous allons pourtant, dans les lignes qui suivent, et fort brièvement, privilégier cet aspect, car la publication en SHS est mal évaluée. En effet, dans ces disciplines, les outils bibliométriques standards développés à partir des bases de données de l'ISI (Institute for Scientific Information) ne sont pas pertinents, les anglo-saxons le reconnaissent eux-mêmes pour les sciences sociales (Hicks, 1999 ; Katz, 1999) et c'est encore pire pour les sciences humaines. Nous devons donc, avant tout calcul d'indicateurs, savoir quelles sont les revues qui font autorité dans chaque discipline. Pour cela, nous supposons que chaque communauté est compétente pour évaluer le caractère scientifique des revues dans lesquelles publient les membres de la communauté. En effet, chacun de ses membres a une connaissance tacite de la qualité des revues qu'il lit ou dans lesquelles il publie. Cette appréciation doit être révélée et agrégée avec celles des autres membres afin que toute la communauté en bénéficie (Avery et al., 1999). Sinon, les organes chargés de l'évaluation sont exposés à une sélection adverse, des revues de second rang étant par exemple considérées comme des revues de premier ordre. Cette sélection adverse conduit à un aléa moral, l'évaluateur risquant de léser l'évalué, à cause de l'asymétrie d'information qui existe entre eux. Cette asymétrie est à la source de déviations stratégiques, les chercheurs pouvant minimiser leurs efforts de publication : pourquoi publier dans une revue de première catégorie si une revue de seconde catégorie suffit ?

Donc, si les communautés scientifiques ont un comportement coopératif pour partager un « common knowledge », on aura un guide pour les évaluateurs comme pour les évalués : des listes de revues, anglo-saxonnes ou pas, jugées scientifiques seront produites à l'aide de grandes enquêtes (par exemple, pour les économistes de France, cf. Jeannin, 2004 b). C'est une étape préalable à la numérisation des revues, à la construction d'indicateurs bibliométriques, à la constitution de listes de revues au niveau européen.

Donc, non seulement la politique de recherche cumule les difficultés mais son évaluation en SHS a d'extrêmes exigences de qualité. Cette évaluation est urgente, nombre de rapports en font foi (Cohen et Le Déaut, 1999 ; Commissariat général au Plan, 1999 ; Supiot, 1999 ; Fréville, 2001 ; Prost, 2001 ; Godelier, 2002 ; Belloc, 2003).

## Conclusion

Au fil de cette contribution, on aura compris à la fois la nécessité de bénéficier d'indicateurs pertinents pour évaluer la recherche en SHS, mais aussi les difficultés que comporte cette question. Alors que la politique publique est souvent jugée de façon plutôt péjorative par les économistes comme par les citoyens, l'approche économique de la politique de recherche est valorisée par les outils de l'économie fondée sur la connaissance et par ceux de l'évaluation. Notre réflexion générale débouche sur trois résultats :

- L'ensemble des publications universitaires constitue un marché ou plus exactement un marché par communauté scientifique. Chaque marché, qui ne ressemble pas aux autres marchés, est un lieu d'échange de connaissances codifiées.
- Si les caractères propres de la recherche en SHS imposent à la puissance publique de financer la recherche, ce financement l'expose à des asymétries d'information. Ces caractères exigent en outre l'intervention de forums hybrides.
- L'évaluation des marchés des publications universitaires, qui sert en particulier à la puissance publique, doit respecter un certain nombre de qualités et de règles afin de dégager des indicateurs pertinents.

De toutes ces réflexions, dérivent deux prolongements. Le premier est qu'au lieu de séparer le marché des biens et services du marché des idées (Coase, 1974), il est plus stimulant aujourd'hui de séparer le marché de la connaissance des autres marchés. Le second est qu'il est une autre distinction qui s'efface, c'est celle entre le public et le privé. Nous l'avons sollicitée pour le codifié/tacite et pour la science/technologie.

## Bibliographie

- ANCORI B., BURETH A. et COHENDET P., 2000, « The Economics of knowledge : the debate about codification and tacit knowledge », *Industrial and Corporate Change*, vol. 9, n° 2, p. 255-287.
- AVERY C., RESNICK P., ZECKAUSER R., 1999, « The market for evaluations », *The American Economic Review*, vol. 89, n° 3, p. 564-584.
- BELLOC B., 2003, *Propositions pour une modification du décret 84-431 portant statut des enseignants-chercheurs*, Rapport au Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 22 octobre, Paris.

- BLINDER A.S. et KRUEGER A.B., 2004, « What does the public know about economic policy, and how does it know it ? », *NBER working paper series*, National Bureau of Economic Research, 10787, 59 p. [www.nber.org/papers/w10787](http://www.nber.org/papers/w10787).
- BRAUN D. et BENNINGHOFF M., 2003, « Policy learning in Swiss research policy – the case of the National Centres of Competence in Research », *Research Policy*, 32, p. 1849-1863.
- BUSSMANN W., KLOTI U. et KNOEPFEL P. (ed.), 1998, *Politiques publiques. Evaluation*, Paris, Economica, 327 p.
- CALLON M. et FORAY D., 1997, « Nouvelle économie de la science ou socio-économie de la recherche scientifique ? », *Revue d'Economie Industrielle*, 79, p. 13-32.
- CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 362 p.
- CATIN M., GUILHON B. et LE BAS C., 2003, « Articulation des connaissances tacites et codifiées, apprentissage et croissance », *Économies et Sociétés*, Série « Dynamique technologique et organisation », W, n° 7, 4, p. 537-555.
- COASE R.H., 1974, « The market for goods and the market for ideas », *The American Economic Review*, vol. 64, n° 1, p. 384-391.
- COHEN P. et LE DEAUT J.Y., 1999, *Etat de la recherche et de l'enseignement supérieur en France*, Rapport de la Commission instituée par le Premier Ministre, Paris.
- Commissariat général au Plan, 1999, *Recherche et innovation : la France dans la compétition mondiale*, Rapport du groupe présidé par B. Majoie, Paris, La Documentation française.
- COUPE T., 2004, « What do we know about ourselves? On the economics of economics », *Kyklos*, vol. 57, n° 2, p. 197-216.
- CSE (Conseil scientifique de l'évaluation), 1996, *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Documentation française, mai, 123 p.
- DASGUPTA P. et DAVID P., 1994, « Toward a New Economics of Science », *Research Policy*, vol. 23, n° 5, p. 487-521.
- DIANI M., 2004, « Les communautés intensives en connaissance comme nouvelles formes de coordination efficace dans les organisations », p. 121-128, BASLE M. et RENAULT M. (ed.), *L'économie fondée sur la connaissance. Questions au projet européen*, Paris, Economica, 246 p.
- EPINGARD P., 1999, *L'investissement immatériel, cœur d'une économie fondée sur le savoir*, Paris, CNRS Editions, 247 p.
- FORAY D. et LUNDVALL B.A., 1997, « Une introduction à l'économie fondée sur la connaissance », in GUILHON B., HUARD P., ORILLARD M. et ZIMMERMANN J.B., *Economie de la connaissance et organisations – entreprises, territoires, réseaux*, Paris, L'Harmattan, 482 p.

- FREVILLE Y., 2001, *Rapport d'information sur la politique de recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs*, Sénat, Paris. (annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre, n°54, 522 p.)
- GIBERT P., 1989, « L'analyse de politique », *Revue d'Economie Politique*, vol. 99, n° 2, p. 355-392.
- GIBBONS M., LIMOGES C., NOWOTNY H., SCHARTZMAN S., SCOTT P. et TROW M., 1994, *The new production of knowledge. The dynamics of Science and research in contemporary societies*, London, Sage, 179 p.
- GODELIER M., 2002, L'état des Sciences de l'homme et de la société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace européen de la recherche, Rapport à l'attention du Premier Ministre, Paris.
- GREFFE X., 1994, *Economie des politiques publiques*, Paris, Précis Dalloz, 546 p.
- GREFFE X., 1999, *Gestion publique*, Paris, Précis Dalloz, 482 p.
- GUELLEC D., 1999, *Economie de l'innovation*, Paris, La Découverte, 121 p.
- GUESNERIE R., 2000, « Théorie économique et organisation sociale », *Leçon inaugurale au Collège de France*, 14 p.
- HICKS D., 1999, « The difficulty of achieving full coverage of international social science literature and bibliometric consequences », *Scientometrics*, vol. 44, n° 2, p. 193-215.
- HOEFKENS-BILON I., 2001, *Evaluation de la performance de la recherche universitaire française en Sciences humaines et sociales*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Rennes, 236 p.
- JACOBSSON S. et RICKNE A., 2004, « How large is the Swedish 'academic' sector really ? A critical analysis of the use of science and technology indicators », *Research Policy*, vol. 33, p. 1355-1372.
- JEANNIN P., 2004 a, « Penser l'évaluation de la recherche. Le cas des sciences humaines et sociales en France », *Sciences de la Société*, n° 61, p. 177-192.
- JEANNIN P., 2004 b, « Les économistes et leurs revues », *Revue d'Economie Politique*, vol. 114, n° 3, p. 275-288.
- JEANNIN P. et DEVILLARD J., 2005, « Implementing relevant disciplinary evaluations in the social sciences. National vs international interactions in scientific communities », *Scientometrics*, vol. 63, n° 1, p. 121-144.
- KATZ J.S., 1999, « Bibliometric indicators and the social sciences », *ESCR*, Polaris House, Swindon, 8 December.
- LABAND D.N., TOLLISON R.D. et KARAHAN G., 2002, « Quality control in economics », *Kyklos*, vol. 55, n° 3, p. 315-334.
- LAREDO P., 2003, « Change in the EU. Six major challenges facing public intervention in higher education, science, technology and innovation », *Science and Public Policy*, vol. 30, n° 1, p. 4-12.

- LE BAS C., 2004, « Représentations du marché et compréhension des marchés des connaissances », p. 95-120, BASLE M. et RENAULT M. (ed.), *L'économie fondée sur la connaissance. Questions au projet européen*, Paris, Economica, 246 p.
- LEVET J.L., 2004, « *L'économie industrielle en évolution – les faits face aux théories –* », Paris, Economica, 335 p.
- LINER G.H. et AMIN M., 2004, « Methods of ranking economics journals », *Atlantic Economic Journal*, vol. 32, n° 2, p. 140-149.
- METCALFE J.S., 1997, « Science policy and technology policy in a competitive economy », *International Journal of Social Economics*, vol. 24, n° 7/8, p. 723-740.
- MUSSELIN C., 1997, « Les universités sont-elles des anarchies organisées ? », CHEVALLIER J., (ed.), « *Désordre(s)* », Paris, PUF.
- MUSTAR P. et LAREDO P., 2002, « Innovation and research policy in France (1980-2000) or the disappearance of the Colbertist State », *Research Policy*, vol. 31, n° 1, p. 55-72.
- PAILLARD S., 2003, « Quelles politiques publiques pour l'économie du savoir en France ? », *Economies et Sociétés*, vol. 7, n° 4, p. 721-741.
- PERRET B., 2001, *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, Repères.
- PONDAVEN C., 1994, *Economie des décisions publiques. Décentralisation, déréglementation, fiscalité*, Paris, Vuibert, 282 p.
- PROST A., 2001, *Pour un programme stratégique de recherche en éducation*, Rapport remis à MM. Les ministres de l'Education nationale et de la Recherche, Paris.
- SALTER A.J. et MARTIN B.R., 2001, « The economic benefits of publicly funded basic research: a critical view », *Research Policy*, vol. 30, p. 509-532.
- SIMON H.A., 1999, « The many shapes of knowledge », *Revue d'Economie Industrielle*, 88, p. 23-39.
- STEPHAN P. E., 1996, « The economics of science », *Journal of Economic Literature*, XXXIV, p. 1199-1235.
- SUPIOT A., 1999, *Rapport annuel du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales*, Paris. (CNDSHS, 2001, Pour une politique des sciences de l'homme et de la société, PUF).
- THORNTON M., 2004, « Does academic publishing pass the real market test? », *Public Choice*, vol. 120, n° 1-2, p. 41-61.
- VISVANATHAN S., 2002, « The future of science studies », *Futures*, vol. 34, n° 1, p. 91-101.